

ÉDITO DU MAIRE



SOLIDARITÉ, SOLIDARITÉS

Définir ce qu'est la solidarité est chose délicate. Elle peut s'exprimer en chacun de nous lorsque notre conscience personnelle prend la mesure de ses liens avec les autres et de la nécessité de s'engager avec et pour eux.

Elle peut prendre des formes différentes selon nos organisations et les enjeux sociétaux. Elle apparaît souvent comme une réaction à l'individualisme, comme un facteur de cohésion sociale. À notre niveau local et dans nos réalités quotidiennes, nous la percevons plus simplement et l'appelons plutôt entraide, participation ou engagement citoyen.

De la solidarité communautaire à la solidarité communale

Ces deux niveaux de solidarité s'accompagnent d'un qualificatif qui puise à la même origine étymologique. « Commun », qui est le fait de plusieurs ! C'est sans doute au nom de cette solidarité, et au nom d'une responsabilité assumée collectivement, que les services et les vice-président(e)s du Val d'Amboise travaillent ardemment depuis plusieurs mois au redressement d'une Communauté de Communes dans une situation financière préoccupante. Le premier semestre 2023 sera celui des grandes réflexions qui requestionnent les compétences actuelles et mobilisent tous les leviers pour dégager les marges de manœuvre financières sur les prochaines années. Tout comme les Conseils municipaux des 14 communes du territoire qui aborderont ce lourd sujet dans leurs travaux et les décisions à suivre, je vous informerai dans les colonnes d'un prochain bulletin des raisons d'une telle situation, des multiples enjeux de cette vaste remise en question de l'intercommunalité et les conséquences pour les budgets de tous. La solidarité entre des communes liées à la logique de la coopération intercommunale se déclinera alors dans le nouveau Pacte Financier et Fiscal de la CCVA.

Les petits gestes font les grandes solidarités

La solidarité, vécue au quotidien, repose bien évidemment sur la libre adhésion de chacune et chacun d'entre vous. Tout peut concourir à reconsidérer ce que l'on appelait autrefois « la communauté villageoise » où l'entraide était

une règle commune qui permettait d'alléger les conditions difficiles de vie ou de faire beaucoup en disposant de peu. Sans pensée passiste, il peut être utile de s'interroger sur la pertinence et l'intérêt d'une solidarité ou d'une participation citoyenne, pour maintenir le lien avec nos aînés, pour garantir les bonnes relations de voisinage ou pour alléger la tâche des personnels communaux, voire réduire les charges sur notre budget local. À vous de trouver les meilleures façons d'interagir. Je peux cependant vous aider en évoquant quelques exemples. Sébastien, notre seul agent technique des espaces verts, en ce moment, apprécierait que vous l'aidez dans sa tâche de balayage et de ramassage des feuilles, sur les trottoirs et aux abords de vos maisons. Christine, agent d'entretien, attend que les utilisateurs associatifs des bâtiments publics, mis gratuitement à leur disposition, participent à leur bon maintien de propreté. Le Plan de Sobriété Énergétique Communal, présenté dans ces colonnes, peut être l'occasion de prendre conscience que nos écogestes, même les plus modestes, contribuent positivement à cet effort collectif. Au cimetière, à l'instar d'autres communes, un groupe de bénévoles pourrait se constituer pour parfaire l'entretien de ce site délicat à maintenir en état, tel que chacun l'attend (voir article à la suite).

Enfin, pour notre part, le soutien aux familles s'est exprimé au travers de la décision du Conseil municipal d'instaurer, à compter du 1^{er} septembre 2022, la tarification sociale, appelée « la cantine à 1 € ». À notre grand étonnement, cette mesure qui bénéficie aux foyers les plus modestes, n'a pas été comprise par tous, certainement par les parents dont les revenus se situent à la limite du barème. Pour compléter le courrier déjà adressé à tous les parents d'élèves, quelques explications complémentaires vous sont apportées dans ce bulletin.

Il me reste, en cette fin d'année à espérer que ce message pour plus de solidarités ne reste pas une simple incantation. Que, dans la liste des vœux que nous allons partager avec sincérité et plaisir, cette volonté s'affiche au premier niveau de nos bonnes résolutions pour l'année 2023. Les conseillers et conseillers municipaux, l'ensemble du personnel et moi-même vous souhaitons le meilleur pour l'année nouvelle. Rendez-vous est donné le 14 janvier pour les vœux de la Municipalité et le 20 janvier pour le goûter des Aînés.

Philippe DENIAU



Meilleurs Vœux
2023

DANS LE CIMETIÈRE

Que l'on aime y flâner ou que l'on y vienne le cœur gros visiter des proches, le cimetière n'est jamais un lieu banal et chaque visiteur est toujours très sensible au soin apporté à l'entretien de ce lieu auquel chacun, rappelons-le, se doit de participer.

Ainsi, il revient aux familles concessionnaires d'entretenir les tombes de leurs défunts tandis que la commune veillera à l'entretien des allées et passages relevant du domaine public de même que celui de sépultures particulières.

Afin d'assurer la sécurité des visiteurs, il a été nécessaire de solliciter un intervenant extérieur pour reprendre l'escalier nord du cimetière. C'est l'entreprise « Paysage du Plessis » qui a œuvré sur ce chantier rendu compliqué par la configuration du site. Mais les marches sont maintenant plus praticables et une main-courante devrait être installée sur la partie haute de l'escalier afin d'en renforcer la sécurité.

Afin de s'adapter à l'évolution des pratiques funéraires et de prendre en compte le nombre croissant de demandes des familles ayant choisi la crémation du corps de leur défunt, la section cinéraire du cimetière va être développée.



Avant/Après travaux de l'escalier nord du cimetière.

Plusieurs colombariums seront installés ainsi que de nouvelles cavurnes et l'aménagement d'un lieu de dispersion des cendres est en cours de réflexion, le tout dans l'objectif de créer un véritable jardin cinéraire.

UN CHEMIN VERS UNE ANTENNE

Orange a obtenu d'installer son antenne sur celle de Bouygues, au Plessis.

Après moult tergiversations, tant techniques qu'administratives et... financières, les camions pouvaient enfin livrer le matériel adéquat.

Mais pas si simple ! Très lourds, ils se sont embourbés dans un chemin détrempé par une pluie de la veille et ameuilli par le récent enfouissement de câbles...

Pour faciliter leur passage, avec une méthode genre « génie militaire », de grandes plaques furent posées. Peut-être avec l'intention saugrenue de donner à notre chemin, bordé d'arbres, un petit air d'avenue des Champs-Élysées ?

Une curiosité éphémère, donc maintenant disparue, mais que vous auriez pu voir (nous ne dirons pas « admirer »), à l'occasion d'une promenade, avant que notre chemin retrouve, fort heureusement, son aspect bucolique.

Le parcourant, ne manquez pas de contempler les magnifiques chevaux et poulains du Centre équestre du Plessis, gambadant, s'ébrouant et faisant de joyeuses cabrioles !



ENTRÉE SUD DU BOURG... PLACE AUX PIÉTONS

Du carrefour de la rue de Jupault aux trottoirs de Pont-Chalet, sur environ 150 mètres, la continuité piétonnière en toute sécurité et en tout confort n'était pas assurée. Pas davantage que l'écoulement des eaux pluviales qui génèrent des retenues au pied des ralentisseurs et en sapait la base. Un regard en béton proéminent était également source d'inquiétude pour la sécurité des deux roues.

Depuis octobre, le passage encombré et boueux en hiver a fait place de chaque côté de la rue Jean-Antoine Genty à des trottoirs larges, stabilisés et roulants pour les poussettes, de même facture que ceux existants plus loin. Le regard a été supprimé au profit d'une grille avaloir ainsi que quatre autres grilles de chaque côté du ralentisseur. Les travaux ont été réalisés par la Société Eiffage pour un coût de 32 003,52 €. La commune a bénéficié d'une subvention d'État de 13 195,34 € (soit 41,23 %, versée au titre des amendes de police).

À l'occasion des travaux, nous nous sommes aperçu que les buses d'écoulement des eaux de pluie provenant de la rue de Jupault et des Huraudières étaient encombrées plus que de moitié de cailloux et graviers. Les travaux de curage vont être effectués pour parfaire ce chantier très bien accueilli par les riverains.

OPÉRATION « SAPINS DE NOËL » PROPOSÉE PAR L'A.P.E. DE SAINT-OUEN-LES-VIGNES

La commande groupée de sapins, à l'initiative de l'Amicale des Parents d'élèves, sous la houlette de son Président Logan Saëz, a permis à une soixantaine de foyers audonnais de se parer d'un Nordmann pour ce Noël. L'A.P.E. a également offert des sapins à l'école et à l'association Bul' de Mômes.



INITIATIVE À L'HONNEUR

SAVIEZ-VOUS QUE LA FAMILLE ADAMS AVAIT INVESTI NOTRE VILLAGE À HALLOWEEN ?

L'année est rythmée par des fêtes qui permettent de donner des repères aux enfants, alors chez les De Sousa Pinto, nous ne perdons pas une seule occasion. Pour Halloween, nous essayons de proposer une petite animation, au-delà de la distribution classique de bonbons. Cela fait donc trois ans que nous ouvrons notre porte aux Audoniens et nous avons maintenant des habitués qui nous attendent !

Alors cette année, nous avons envie de les surprendre, grandir un peu. Le thème de la famille Adams l'a emporté car nous avons mis au défi des amis- qui ont incarné Morticia et Gomez à merveille. La grange (qui fut une salle de danse autrefois) est apparue comme un lieu très approprié. Elle offrait l'ambiance parfaite, il ne restait plus qu'à l'investir avec quelques objets d'ici et là et surtout performer notre jeu d'acteur. On part toujours sur une base et puis on improvise. Nos filles Rose et Hermine se prêtent à ce jeu depuis toutes petites, elles créent des scénarios et investissent leur rôle.



Notre leitmotiv : FAIRE « PEUR » AUX ENFANTS et FAIRE RIRE LES PARENTS. On y arrive avec trois fois rien parce que les gens jouent le jeu aussi de leur côté.

En fait quand on veut plonger dans l'imagination, on devient tous un peu acteurs, et tous joyeux ! On observe vraiment qu'il y a un public demandeur de vivre de tels moments.

Nous avons passé une excellente soirée d'Halloween et croiser les enfants dans la rue les jours suivants est tout aussi délicieux. Alors, à l'année prochaine ?

Mme Noémie De Sousa Pinto

LE REPAS DES AÎNÉS

Jeudi 16 octobre, l'Association Foyer Rural recevait nos Aînés(es) pour un repas qui a accueilli 65 convives.



LES PASSEURS DE LIVRES : MISSION RÉUSSIE POUR UN TEMPS CITÉ



Une quinzaine d'exposants, des milliers de livres, CD, vinyles, documents anciens, des sculptures de J-L Scouarnec, un stand avec les productions des Scrapouillettes, deux ateliers, l'un de calligraphie, l'autre de scrapbooking et deux jours de vente avec, par moments, un soleil qui mordorait les nuances automnales de la nature autour du foyer rural... C'était les 19 et 20 novembre, la quatrième édition du vide-bibliothèques « Les Passeurs de livres ».

La préparation et la mise en place de cette manifestation n'auraient pu se faire sans le soutien de la municipalité de Saint-Ouen-les-Vignes, des adhérents et des sympathisants de l'association « Un Temps Cité », de membres des associations du Comité des Fêtes et des Scrapouillettes. Que chacune et chacun en soient ici remerciés. Dons de livres ou de productions gustatives, prêts de matériel, prestations musculaires pour assurer la manutention d'ouvrages ou mise à disposition de locaux publics ont été très appréciés par les organisateurs.

Mais, si le succès fut au rendez-vous – au seul stand d'UTC entre 400 et 500 livres trouvèrent un nouveau propriétaire – n'oublions pas que ce fut, d'abord et avant tout, grâce au public qui s'est pressé autour des stands. À la recherche d'un livre rare sur la Touraine, en quête de cadeaux de Noël ou à la recherche d'ouvrages de leurs auteurs préférés, les visiteurs et les collectionneurs de BD, de cartes postales ou de productions sur un domaine spécifique ont regardé, manipulé, fouillé les étals des exposants et nombre d'entre eux ont quitté les salles d'exposition avec une provision substantielle d'ouvrages.

Au-delà de ces échanges matériels, tous, visiteurs, acheteurs ou exposants, ont emporté avec eux, le souvenir d'échanges stimulants sur des livres, des auteurs ou des champs de curiosité partagés ou découverts à cette occasion. C'est bien là, la spécificité et l'intérêt d'une manifestation comme celle-ci.

LA TARIFICATION SOCIALE À LA CANTINE, UNE MESURE PARTAGÉE OU INCOMPRISSE ?

Par délibérations des 23 mars et 17 mai 2022, le Conseil municipal a instauré le « 1 € cantine » ou la tarification sociale au restaurant scolaire. Ce dispositif proposé par l'État permet aux communes rurales comme la nôtre d'être soutenues dans leur politique d'accompagnement social des familles les plus modestes, et, plus particulièrement, de garantir à tous les enfants l'accès à la restauration scolaire. Pour ce faire, la collectivité doit mettre en place une grille tarifaire prévoyant au moins trois tranches, dont une d'entre elles ne doit pas dépasser le tarif d'un euro par repas pour les foyers dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 000. L'État s'engage sur trois ans à compenser la collectivité à hauteur de 3 € par repas.

Applicable depuis la dernière rentrée scolaire ce dispositif bénéficie à 18 familles audoniennes.

Alors pourquoi devoir revenir sur la présentation du dispositif et des efforts engagés par la commune pour contenir la hausse du coût de facturation des repas par notre prestataire, clairement exposée dans le courrier adressé aux parents d'élèves en août dernier ? Comment se justifier, à notre modeste niveau d'intervention, sur une prise de décision totalement assumée par les Conseillers municipaux mais qui, dans l'esprit de certains parents d'élèves, ne concernerait que quelques familles et exclurait le plus grand nombre ? Nous sommes là au cœur de la question sociale et de ses réponses plus ou moins adaptées aux situations des uns et des autres, plus ou moins recevables selon le ressenti de chacun. Nous touchons là aussi à la notion de solidarité entre tous et au plus près de nous.

RETOUR SUR LE 1^{ER} FESTIVAL « LES NUITS AUDONIENNES »

Les 23 et 24 septembre derniers, l'association Audosique se lançait au côté du Comité des Fêtes de Saint-Ouen-les-Vignes dans l'aventure d'un premier festival musical audonien. Jusqu'aux derniers moments, les questions étaient nombreuses comme à chaque fois que l'on organise un nouvel événement : la plus inquiétante était certainement « est-ce qu'il va faire beau », mais aussi « a-t-on prévu assez », « y a-t-il eu assez de communication », « comment va s'organiser le stationnement », « le timing des balances des musiciens », et j'en passe... Toutes ces questions que connaissent bien les organisateurs d'événements, sans avoir les réponses avant le jour J ! Mais aujourd'hui on peut tirer un premier bilan positif à plusieurs niveaux. Tout d'abord humainement avec la participation d'une quarantaine de bénévoles sur l'ensemble de l'événement, que nous remercions encore chaleureusement. Puis artistiquement, tous les spectateurs étaient unanimes pour nous féliciter sur la qualité du spectacle et la programmation en général, digne des plus belles scènes du département.

Le seul bémol était l'insuffisance de public par rapport à nos espérances, pour nous organisateurs

Sans pouvoir évaluer le degré de difficultés des quelques parents qui se sont manifestés, nous savons et nous comprenons que pour certaines familles, non ou peu bénéficiaires des aides sociales, le budget est de plus en plus difficile à tenir. Qu'un sentiment d'injustice ou d'efforts toujours demandés aux mêmes engendrent l'incompréhension. Aux arguments et aux sentiments des uns et des autres, nous n'opposons que trois constats, très factuels.

OUI, la reconnaissance du quotient familial pour bénéficier de certaines aides sociales est une règle et un critère communs qui permettent de définir les revenus d'une famille en prenant en compte le nombre de personnes qui la compose. Il a le mérite d'être applicable dans de nombreux cas. Il est déjà retenu depuis longtemps à Saint-Ouen-les-Vignes et ailleurs pour les accueils de loisirs et périscolaire, sans pour cela provoquer de réactions de la part des parents d'élèves.

NON, les parents non aidés ne contribuent pas à l'effort de solidarité, ou ne paient pas plus qu'ils ne doivent le prix des repas fixés à 3,75 € pour les maternelles et 3,90 € pour les primaires. Le véritable effort est fourni par le budget communal qui prend à sa charge 43 % du prix de revient du repas, évalué à 7,94 € en 2022.

OUI, toutes ces prestations, dites « services à la population » peuvent être considérées comme des prestations sociales dont bénéficient toutes les familles, sans distinction de ressources. Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales, la participation de la CCVA au titre de sa compétence enfance-jeunesse et le budget de la Commune permettent d'équilibrer les charges de fonctionnement des structures d'accueil et/ou de la cantine scolaire. Sans quoi, il reviendrait à chacun d'en supporter le coût réel, dans des proportions qui creuserait de façon insupportable les inégalités sociales.

mais aussi pour les artistes qui, malgré tout, ont mis toute leur générosité sur scène. De nouvelles éditions ne pourront voir le jour qu'à la condition que les spectateurs soient au rendez-vous.

Dans un format beaucoup plus modeste, un concert Pop-Rock-Blues vous attend le 11 mars prochain, avec le groupe local « Kashmir » au foyer rural. Nous comptons sur vous pour nous montrer vos plus belles figures et déhanchés endiablés !

En attendant, nous vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le bureau d'Audosique



Groupe « Le Balluche de la Saugrenue »

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

PETITE ÉNIGME...

La scène se déroule à Saint-Ouen-les-Vignes. Nous sommes un jeudi soir, veille du jour de collecte des ordures ménagères et, comme à son habitude, M. Jo Touran sort ses poubelles sur le trottoir, en pensant à disposer les poignées vers la chaussée pour faciliter le travail des ripeurs. Après l'avoir regardé faire, sa voisine Mme Aude Onienne jette un regard vers le mur de sa cuisine, hoche la tête puis décide, quant à elle, de ne pas sortir ses poubelles, pourtant pleines.

Qu'est-ce qui peut bien expliquer l'étrange comportement de Mme Aude Onienne ? (Réponse ci-dessous)

RAPPELS

- Les deux conteneurs ne sont pas vidés dans la même tournée, il peut y avoir plusieurs heures de décalage entre les deux. Ne rentrez pas vos poubelles trop tôt !
- Afin de ne pas gêner la circulation des piétons ou le stationnement des véhicules, les poubelles doivent être rentrées le vendredi soir au plus tard.

Réponse de l'énigme :

Eh bien, en regardant le calendrier affiché sur le mur de sa cuisine, Aude Onienne s'est rappelé qu'il y avait eu un jour férié dans la semaine. De ce fait, la collecte du vendredi est automatiquement reportée au samedi, elle sortira donc ses poubelles le lendemain soir... et pour le moment, elle file prévenir son voisin !

LA PREUVE PAR TROIS



La municipalité avait postulé pour recevoir, sur la commune, une des trois soirées de cette 6^e édition de ce festival d'humour organisé par la CCVA sur 3 communes de son territoire. C'est ainsi que le Foyer rural accueillait samedi 12 novembre 3 animations de ce programme auquel environ

80 spectateurs ont répondu présent.

Seule en scène, Doreen Vasseur, (compagnie *2L au quintal*) interprète le personnage de Biquette, cette femme qui s'arrête dans un bar, plutôt que d'aller chez le psy, pour raconter à des inconnus comment elle a « foiré » sa vie...

Une animation musicale surprise en la personne d'un guitariste occupait ensuite la scène, avant l'intervention d'Alec Somoza de « la Compagnie avec des Géraniums » qui interprétait son spectacle : « Après moi le déluge », les tribulations d'un utopiste à la recherche d'un monde meilleur...

Le public conquis par la performance de ces deux comédiens quittait la salle, tout sourire. Remerciements à l'A.P.E. de Saint-Ouen-les-Vignes pour la tenue du bar.

À noter : suite aux restrictions budgétaires de la CCVA, ce festival ne sera pas maintenu après 2023.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



Rendez-vous matinal cette année, 9h30 au monument aux morts, afin de profiter de l'Harmonie de Limeray, venue ouvrir les bans, et accompagner cette cérémonie avant de poursuivre son action dans d'autres communes.

Les élèves de l'école accompagnés de leurs institutrices participaient à l'événement en récitant des extraits de lettres de Poilus à leurs familles.

La commémoration se poursuivait ensuite au cimetière pour un hommage à son monument aux morts.

L'ensemble des participants était convié au foyer rural où chocolat chaud, café et viennoiseries étaient proposés, ainsi que la découverte de l'exposition « Mémoire de pierres » du pays d'Art et d'Histoire, installée pour l'occasion.

Cette même exposition, fût ensuite visible la semaine suivante dans la salle du Conseil de la mairie.

Le samedi 12 novembre, Anna, guide du Pays d'Art et d'Histoire, recevait les visiteurs au monument aux morts du centre-bourg pour expliquer l'histoire, l'origine et les détails de ces monuments mémoriels présents dans pratiquement toutes les communes de France.

UN ATELIER DE CALLIGRAPHIE DANS NOTRE VILLAGE

Dans le cadre des animations de l'association « Un Temps Cité » (U.T.C.), un atelier d'initiation à la calligraphie a ouvert ses portes, le 8 janvier 2020.

Contraints de suspendre cette activité dès le mois de mars, les réunions ont repris fin novembre dernier.

QU'EST-CE QUE LA CALLIGRAPHIE ?

Définissons ce mot : formé à partir des termes grecs « kallos », la beauté, et « graphein », écrire, il s'agit donc d'un art, celui de la belle écriture.

L'ambition de cet atelier est de proposer une animation collective, avec pour objectif de se documenter, de s'inspirer de modèles, d'échanger ses expériences, de visiter des expositions et des musées, etc., en associant calligraphie et enluminures, avec du dessin, qu'il soit à l'encre, à l'aquarelle, à la gouache, pour réaliser des compositions sur des thèmes à déterminer.

Nous nous retrouvons tous les jeudis, de 14h30 à 16h30, dans les locaux associatifs de la mairie.

Si vous souhaitez nous rejoindre, prenez contact avec Michel Desvaux, de préférence par mail :

michel.desvaux@laposte.net, sinon au 06.07.28.05.68.

Et, pour rejoindre U.T.C., contactez Jean-Luc Marida :

mjl.marida@orange.fr.

AGENDA DES TRAVAUX

Le chantier de rénovation et de valorisation énergétique du préfabriqué de l'école démarrera en avril, il comprendra l'isolation du bâtiment, le changement des menuiseries et l'installation d'une pompe à chaleur.

Les travaux d'extension de la boulangerie dont la création d'un nouveau laboratoire débiteront en avril.

PRENEZ DATE !

Programme des manifestations au foyer rural, pour ce premier trimestre 2023 :



- Samedi 14 janvier** : les vœux du maire
- Vendredi 20 janvier** : goûter des Aînés
- Samedi 28 janvier** : les vœux des Conseillers Départementaux
- Samedi 28 janvier** : soirée théâtre du Foyer Rural
- Dimanche 29 janvier** : après-midi théâtre du Foyer Rural
- Samedi 04 février** : soirée théâtre du Foyer Rural
- Dimanche 05 février** : après-midi théâtre du Foyer Rural
- Samedi 04 mars** : soirée Cabaret « Les Carabistouilles » organisé par l'A.P.E. Saint-Ouen-les-Vignes
- Samedi 11 mars** : soirée concert « Kashmir » organisé par l'association Audosique

MESSAGE IMPORTANT

DERNIERS JOURS DE DÉPÔT DE DOSSIER

Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle « sécheresse »

Les Communes ont jusqu'au 31 décembre 2022 pour demander une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle « sécheresse » quand les habitants déclarent des fissures sur leurs maisons. Quatre dossiers ont été déposés à ce jour en mairie.

Si vous êtes concernés au titre des désordres observés en 2022, déposez au plus vite votre dossier avec :

- votre demande de prise en compte de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2022 ;
- une notice explicative des dégâts constatés ;
- les photos à l'appui.

Rappel : le secrétariat de mairie est fermé du 23 au 30/12/2022. Les dossiers peuvent être déposés dans la boîte aux lettres de la mairie. Le Maire et les Adjointes assurent une veille administrative.



ÉTAT CIVIL



TOUTES NOS FÉLICITATIONS

- Milo THERIN** né le 28/09/2022
- Arthur PINTO** né le 04/10/2022
- Lyléo ARNOULT DUCARD** né le 06/11/2022



AVEC NOS REGRETS

- M. DORÉ Laurent** décédé le 22/09/2022
- Mme GALERA Thérèse veuve LANTENOIS** décédée le 23/09/2022
- Mme FABRÈGUES Arlette épouse HELSENS** décédée le 19/09/2022
- M. HELSENS Claude** décédé le 20/11/2022

Afin d'être en conformité avec le RGPD (Règlement Général de Protection des Données), les événements concernant l'état civil ne sont publiés qu'avec l'accord des familles. Merci de votre compréhension.

MAIRIE

4 Place de l'Église – 37530 SAINT-OUEN-LES-VIGNES
02 47 30 18 87 / mairie-saint-ouen-les-vignes@wanadoo.fr
www.saint-ouen-les-vignes.fr

HORAIRE D'OUVERTURE :

Lundi : 14h00 – 17h30
Mardi, jeudi, vendredi et samedi : 08h00 – 12h00 / fermé l'après-midi
Mercredi : fermé



Actualité aussi sur facebook :
[@StOuenLesVignes](https://www.facebook.com/StOuenLesVignes) • Mairie

PERMANENCES :

- MAIRE :**
M. Philippe DENIAU : samedi de 10h00 à 12h00 et sur rendez-vous
- ADJOINTE ENVIRONNEMENT-URBANISME :**
Mme Sophie PETIT : vendredi de 15h30 à 17h30 sur rendez-vous
- ADJOINT BÂTIMENTS-VOIRIE-CIMETIÈRE-NUMÉRIQUE :**
M. Dominique GEAY : samedi de 10h00 à 12h00
- ADJOINTE AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES :**
Mme Claudette COURTOIS : vendredi de 10h00 à 12h00
- ADJOINT COMMUNICATION-ANIMATION-CULTURE :**
M. Patrick TURBAT : mardi de 10h00 à 12h00